



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT  
DES LANDES D'ARMAGNAC**

N° 6

**Objet : Approbation du budget annexe « Extension du lotissement LAMARRAQUE à Gabarret » du budget principal de l'exercice 2026**

Le 28 novembre 2025,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle Henri Lavielle à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Dominique COUTIERE, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Pour le Département des Landes :**

- M. Dominique COUTIERE
- Mme Patricia BEAUMONT
- Mme Agathe BOURRETERE
- M. Cyril GAYSSOT
- M. Olivier MARTINEZ
- Mme Magali VALIORGUE

**Pour la Communauté de communes des Landes d'Armagnac :**

- M. Philippe LATRY
- M. Stéphane BARLAUD
- M. François HUBERT

**Pour la Communauté de communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais :**

- M. Jean-Yves ARRESTAT

Avaient donné procuration :

- M. Damien DELAVOIE à M. Dominique COUTIERE
- M. Nicolas LAFON à M. Stéphane BARLAUD
- M. Patrick ROUSSARIE à M. Jean-Yves ARRESTAT

Etaient excusés :

- M. Xavier FORTINON
- M. Frédéric DUTIN
- M. Boris VALLAUD

Etaient également présents :

- Pour la Communauté de Communes des Landes d'Armagnac : M. Didier MARCIAL, Directeur Général des Services et Mme Cécile JULIARD, Directrice adjointe en charge du développement
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du service aménagement et Mme Marie DUFOURCQ, Chargée d'opérations
- Pour le Conseil départemental :
  - M. Bernard SAPHY, Responsable du Pôle Attractivité
  - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...

**Le Comité Syndical,**

VU les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

**D E C I D E :**

- d'approuver le budget annexe « Extension du lotissement LAMARRAQUE à Gabarret » du budget principal de l'exercice 2026 qui se présente comme suit :
  - en section de fonctionnement : équilibre à hauteur de 1 523 422,98 €
  - en section d'investissement : équilibre à hauteur de 1 100 120,98 €
- et de préciser que le budget est présenté en M57 selon les modalités de vote suivantes :
  - ✓ au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
  - ✓ au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Le Président du Syndicat Mixte,



Dominique COUTIERE